



CONVENTION

D'une part, la municipalité de Borgo représentée par son Maire, Mme Anne-Marie Natali

D'autre part, la Ligue Corse des Echecs représentée par son Président M. Akkhavanh Vilaisarn

Il est convenu ce qui suit :

Article 1- Objet :

Par la présente convention, l'association s'engage sous sa responsabilité, à encadrer et animer l'enseignement des Echecs auprès des élèves des classes élémentaires de Saint Exupéry de Borgo dans le cadre des activités scolaires.

Dans ce cadre, la commune de Borgo contribue financièrement à ce service.

Article 2 : Conditions de mise en œuvre de l'activité

L'association s'inscrit dans la démarche d'animation dans le cadre d'un travail partenarial avec l'éducation nationale. Ce temps éducatif dans le temps scolaire vise à permettre aux enfants de découvrir une activité, dans un environnement d'apprentissage ludique et innovant.

Article 3 : Durée de la convention :

Cette convention est conclue entre les deux parties pour une durée d'un an correspondant à l'année scolaire 2021-2022 et sera prolongée par tacite reconduction.

Le calendrier donnera lieu à confirmation à la rentrée scolaire, en fonction des éventuels ajustements d'organisation nécessaires.

En cas de désengagement, chacune des parties s'engage à prévenir l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois au moins avant l'échéance de reconduction de la présente convention.



Article 4 : Engagement de l'association :

La Ligue Corse d'échecs s'engage :

- à animer 3 séances hebdomadaires d'une durée de 45 minutes à 1h, auprès des classes de l'école élémentaire Saint Exupéry de Borgo sur une période moyenne de 30 séances dans le temps scolaires par l'intermédiaire d'un formateur qualifié et diplômé de la ligue.;
- à fournir, pour le développement des séances concernées par cette convention, l'intégralité du matériel pédagogique : manuels d'exercice, échiquiers individuels et échiquier mural.;
- à faire participer les élèves des écoles à des tournois scolaires.

Article 5 : Engagement de la commune :

Après étude du programme d'action et de son coût de revient présenté par l'association en annexe, la municipalité de Borgo s'engage à allouer à l'Association « Ligue Corse des Echecs » une aide d'un montant forfaitaire de 2000 € au titre de son fonctionnement afin de lui permettre de répondre aux objectifs définis dans cette convention.

Fait à

Le

Le Président de la Ligue Corse des Echecs
M. VILAISARN

Le Maire de Borgo
MME NATALI

LEGA CORSA DI SCACCHI

2, rue du Commandant Lherminier

20200 - BASTIA

Tél : 04 95 31 59 15

Siret : 424 135 473 00025



ANNEXE

RENSEIGNEMENT SUR L'ASSOCIATION

Nom : LIGUE CORSE DES ECHECS

Commune du siège social : BASTIA

Code Postal : 20200

Nom et fonction du référent : Jean-Philippe ORSONI, Directeur de la Ligue Corse d'Echecs

Adresse : 2, rue du Commandant Lherminier

Code Postal – Ville : 20200 BASTIA

Téléphone : 06 86 77 59 77

Email : corse-echecs@orange.fr

Informations bancaires : Association Ligue Corse des échecs

Domiciliation	Code Banque	Code guichet	n° de compte	Clé RIB
BNP PARIBAS BIGUGLIA	30004	02593	00010093889	43